



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada



LANGUES OFFICIELLES

Rapport annuel 2007-2008

Volume 1

Programmes d'appui aux langues officielles

MESSAGE DU Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles



La Loi sur les langues officielles a célébré ses 40 ans en 2009. Cet anniversaire représente un véritable jalon de notre histoire. Cette loi instaurait l'égalité de statut du français et de l'anglais dans l'administration fédérale, désormais appelée à mieux servir les Canadiens dans la langue officielle de leur choix.

Le présent rapport annuel couvre les activités des programmes d'appui aux langues officielles et les réalisations des institutions fédérales désignées pour l'exercice financier 2007-2008. J'espère que la lecture de ce bilan vous permettra d'apprécier à quel point notre gouvernement est déterminé à faire en sorte que l'ensemble de la population canadienne puisse bénéficier de la présence et de la vitalité de nos deux langues officielles.

Notre dualité linguistique est une richesse culturelle unique en Amérique du Nord, et cet anniversaire se veut l'occasion d'exprimer notre fierté de vivre dans un pays où se côtoient deux langues officielles de calibre international. Afin de préserver cet atout indéniable, il importe que les Canadiens de langue française comme de langue anglaise, notamment au sein des communautés en situation minoritaire, puissent continuer à contribuer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle du pays.

Notre gouvernement a présenté en juin 2008 *la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : Agir pour l'avenir*. Cette feuille de route présente notre vision d'avenir en matière de langues officielles. Elle vise à rehausser la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à offrir à tous les Canadiens les avantages que leur procurent les deux langues officielles du Canada. Il s'agit d'un engagement

pangouvernemental sans précédent dont le budget totalise 1,1 milliard de dollars sur cinq ans. Depuis le lancement de la Feuille de route, nous avons mis sur pied divers programmes qui s'adressent entre autres aux membres des communautés de langues officielles, dont le Fonds de développement culturel, le programme Vitrites musicales et le Programme national de traduction pour l'édition du livre.

Au nom du premier ministre Stephen Harper et du gouvernement du Canada, je profite de l'occasion pour réaffirmer notre engagement en faveur de la dualité linguistique et des communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au pays. À titre de ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, j'ai la ferme intention de continuer à travailler avec tous les intervenants du vaste chantier des langues officielles, avec les communautés et avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans l'intérêt des Canadiens partout au pays.

A blue ink signature of James Moore, C.P., député, written in a cursive style.

L'honorable James Moore, C.P., député



Introduction



Jalons de la *Loi sur les langues officielles*

Si l'année 2009 marque le 40^e anniversaire de la première *Loi sur les langues officielles*, adoptée en 1969, l'année 2008 a marqué le 20^e anniversaire de la révision en profondeur de cette loi. Les modifications apportées en 1988 visaient à renforcer les objectifs suivants du gouvernement du Canada :

- assurer le respect du français et de l'anglais à titre de langues officielles du Canada, leur égalité de statut et l'égalité de droits et privilèges quant à leur usage dans les institutions fédérales;
- appuyer le développement des minorités francophones et anglophones et favoriser la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais;
- préciser les pouvoirs et les obligations des institutions fédérales en matière de langues officielles.

La *Loi* modifiée en 2005 prévoit concrétiser l'engagement du gouvernement fédéral par la mise en oeuvre de mesures positives. Le droit de recours devant les tribunaux en cas de manquement y est également ajouté.

Rôle du ministère du Patrimoine canadien

Le ministère du Patrimoine canadien joue un rôle particulier à l'égard de la mise en oeuvre de la *Loi sur les langues officielles*. Le Ministère coordonne la mise en oeuvre de l'engagement du gouvernement pour favoriser l'épanouissement

des minorités francophones et anglophones du Canada et appuyer leur développement. Il voit aussi à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Le présent rapport annuel fait le bilan des activités de Patrimoine canadien découlant de sa mission stipulée dans la *Loi sur les langues officielles*.

Programmes d'appui aux langues officielles

Patrimoine canadien s'acquitte de ses responsabilités en matière de langues officielles principalement à travers ses programmes d'appui aux langues officielles. Ceux-ci sont subdivisés en deux grands programmes qui reflètent le mandat du Ministère en vertu de la *Loi sur les langues officielles*. Le programme Développement des communautés de langue officielle compte les volets Vie communautaire et Éducation dans la langue de la minorité. Le programme Mise en valeur des langues officielles comporte également deux volets : Promotion de la dualité linguistique et Apprentissage de la langue seconde. Cette aide appuie directement les communautés de langue officielle. Elle contribue aussi à encourager les provinces et territoires à offrir des services dans la langue de la minorité et à promouvoir l'enseignement dans la langue de la minorité et l'apprentissage de la langue seconde.

La Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles gère les différents volets en collaboration avec les bureaux régionaux du

Ministère. Outre ses activités de subventions et de contributions, Patrimoine canadien engage des ressources importantes dans la recherche et dans la coordination de l'engagement fédéral, soit la concertation interministérielle.

Structure du rapport annuel sur les langues officielles 2007-2008

Le rapport annuel sur les langues officielles se présente en deux volumes. Le premier volume décrit des initiatives clés réalisées grâce au soutien des programmes d'appui aux langues officielles de Patrimoine canadien.

Le second volume dresse le bilan des résultats atteints par les 32 institutions fédérales désignées, dont Patrimoine canadien. Il touche donc la concertation et la coordination interministérielles et fait un tour d'horizon des progrès accomplis dans les secteurs culturel, économique et social. Les résultats soulignés sont regroupés en six grandes catégories d'intervention : sensibilisation à l'interne; consultations des communautés de langue officielle en situation minoritaire; communications avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire; coordination et liaison; financement et prestation de programmes; et reddition de comptes.

Table des matières

MESSAGE DU MINISTRE	i
INTRODUCTION : LES PROGRAMMES D'APPUI AUX LANGUES OFFICIELLES	iii
DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE	2
<i>Le volet Vie communautaire</i>	2
Collaboration avec le secteur communautaire	2
Jeunesse Canada au travail	6
Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité	6
Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO)	7
<i>Le volet Éducation dans la langue de la minorité</i>	8
Collaboration intergouvernementale	8
Appui complémentaire à l'apprentissage linguistique	10
Collaboration avec le secteur non gouvernemental	11
MISE EN VALEUR DES LANGUES OFFICIELLES	12
<i>Le volet Promotion de la dualité linguistique</i>	12
Appréciation et rapprochement	12
Capacité bilingue	13
<i>Le volet Apprentissage de la langue seconde</i>	15
Collaboration intergouvernementale	15
Collaboration avec le secteur non gouvernemental	16
Appui complémentaire à l'apprentissage linguistique	16
Jeunesse Canada au travail en bref	17
COORDINATION DE L'ENGAGEMENT FÉDÉRAL	18
<i>Recherche</i>	21
Répertoire des médias en situation minoritaire	21
Enquête d'opinion publique « Branché sur les jeunes »	21
Les bénéficiaires des subventions et des contributions	22
Évolution socioéconomique des anglophones du Québec	22
<i>Gestion des programmes</i>	23
Unité des pratiques opérationnelles	23
Rapports sur l'avancement de l'éducation	23
Évaluation des programmes d'appui aux langues officielles	24
ANNEXES :	
<i>Annexe 1</i> : Répartition des dépenses selon les volets de programme, 2007-2008	26
<i>Annexe 2</i> : Répartition des dépenses par province et territoire, 2007-2008	27
<i>Annexe 3</i> : Dépenses en éducation, 2007-2008	28
<i>Annexe 4</i> : Données sur les effectifs	29
<i>Annexe 5</i> : Programmes d'appui aux langues officielles – Résultats visés et volets de programme	32

PROGRAMME DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE

Le volet Vie communautaire



Près de deux millions de personnes vivent au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire réparties dans tout le pays. Le nombre de francophones vivant à l'extérieur du Québec est en légère progression, étant passé de 970 648 en 1996 à 987 710 en 2001, puis à 997 125 selon le recensement de 2006. On constate toutefois, pour la première fois depuis 1976, une augmentation du nombre d'anglophones au Québec. Ce nombre est passé de 919 000 en 2001 à 995 000 en 2006. Patrimoine canadien a fourni 358,9 millions de dollars en 2007-2008 envers le développement et l'épanouissement de l'ensemble des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Son appui a profité à près de 471 organismes du milieu et à 14 institutions fédérales. Les 13 provinces et territoires en ont tous bénéficié.

Le volet *Vie communautaire* soutient les initiatives regroupées selon les quatre catégories suivantes : la collaboration avec le secteur communautaire, la collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité, le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) et Jeunesse Canada au travail.

L'appui financier de Patrimoine canadien – qui s'est élevé à 62,4 millions de dollars en 2007-2008 – soutient la création et l'amélioration d'activités et de services qui contribuent au développement à long terme des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Les initiatives financées comprennent un grand nombre d'activités communautaires et culturelles offertes par les organismes du milieu, ainsi que plusieurs services qui relèvent des gouvernements

provinciaux et territoriaux dans des secteurs clés, tels que la justice, la santé, la culture, le développement économique et les services municipaux. Le Ministère appuie également les institutions fédérales dans leurs efforts visant à établir des partenariats durables avec les communautés.

Collaboration avec le secteur communautaire

En 2007-2008, le Ministère a consacré 40,5 millions de dollars à des initiatives d'organismes sans but lucratif qui travaillent au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Priorité à la jeunesse

L'exercice 2007-2008 a été marqué par la priorité accordée aux jeunes. L'investissement de fonds supplémentaires de 15 millions de dollars par année pendant deux ans, annoncé dans le budget de mars 2007, a multiplié les occasions concrètes qu'ont les jeunes des communautés de langue officielle en situation minoritaire de vivre dans leur langue au quotidien. L'appui du Ministère a touché les différentes sphères de la vie des jeunes. À titre d'exemple, les fonds ont permis d'appuyer l'organisation des Jeux de la francophonie canadienne tenus en août 2008. Ils ont aussi soutenu le projet « C'est MA! Communauté » de la Fédération des jeunes francophones du

Les définitions retenues par Patrimoine canadien pour les termes « francophone » et « anglophone » :

Francophone : personne dont le français est la première langue officielle parlée.

Anglophone : personne dont l'anglais est la première langue officielle parlée.

Nouveau-Brunswick qui vise à instaurer des mécanismes de participation de la jeunesse auprès des communautés et des centres scolaires communautaires francophones de l'Atlantique. Autre exemple, le Youth Project du Quebec Community Groups Network, qui visait l'accroissement du leadership des jeunes anglophones en situation minoritaire ainsi que la rétention des jeunes dans les régions urbaines et rurales de la province.

La troisième édition d'une autre activité de leadership chez les jeunes s'est tenue dans la capitale nationale. Le Parlement Jeunesse, orchestré par la Fédération de la jeunesse canadienne-française, a permis à des jeunes d'un peu partout au pays de vivre une expérience politique. Pendant trois jours en janvier 2008, 80 jeunes leaders francophones se sont réunis à Ottawa. Au moyen d'activités interactives, dont la formation d'un « cabinet jeunesse » et des débats sur les projets de lois proposés, les jeunes ont eu l'occasion de marcher sur les traces de députés. En démystifiant l'appareil politique, le projet a permis aux jeunes de contribuer activement au développement de leurs communautés et à la société canadienne en général.

La communauté acadienne et francophone du Grand Halifax a accueilli en juin 2008 un événement sportif et culturel d'envergure en français, la Finale des Jeux de l'Acadie 2008. C'était la première fois que la Finale des Jeux se tenait en Nouvelle-Écosse. Le comité organisateur de cette 29^e finale a pris toutes les mesures nécessaires pour préparer le terrain. Environ 1 200 jeunes athlètes finalistes et autant d'entraîneurs, bénévoles et accompagnateurs y ont participé et étaient représentés par neuf délégations des quatre provinces de l'Atlantique. Les athlètes, âgés de 11 à 16 ans, se sont mesurés les uns aux autres dans huit disciplines.

Outre la jeunesse, Patrimoine canadien s'est intéressé, dans le cadre de la collaboration avec le secteur communautaire, aux actions relatives au développement communautaire et à l'animation, à la culture et aux communications.

Développement communautaire et animation

Le Sommet des communautés francophones et acadiennes, tenu à Ottawa en juin 2007, a été l'occasion pour les quelque 750 participants



d'exprimer la volonté de ces communautés de s'épanouir en français au Canada. L'objectif du Sommet organisé par la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada – qui a été largement atteint – était de mobiliser les acteurs de l'ensemble de ces communautés autour d'une vision commune des enjeux et des priorités pour les dix prochaines années. La signature de la Déclaration officielle du Sommet par les 40 organismes d'envergure nationale témoigne de la volonté des différents intervenants de se concerter pour réaliser cette vision.

Exemple d'activité à l'échelle locale, l'Association franco-yukonnaise a mis de l'avant un projet pour renforcer l'offre de services en vue de rejoindre un plus grand nombre de francophones. En particulier, grâce à l'embauche d'un agent de développement économique et communautaire à Dawson et le développement d'activités d'animation communautaire, l'Association est en mesure de regrouper la communauté francophone de Dawson autour de divers projets mobilisateurs. La communauté francophone de cette région a ainsi accès à davantage de services et de programmes qui lui permettent de vivre dans sa langue, dans son milieu.

Dans la même veine, la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique a offert aux organismes francophones de la province une formation continue adaptée à leurs besoins. Cette dernière sert à aider les organismes à se doter de plans stratégiques et à mettre en place des indicateurs de performance communs. Cette formation ainsi que les outils de gestion que leur offre la Fédération visent à améliorer les services et les activités à la disposition des francophones de la

province. D'autre part, la consultation du Centre canadien de leadership en évaluation a mené à la mise sur pied d'une équipe de travail au sein de la Fédération. Ces activités permettront de mieux répondre aux besoins de la communauté francophone de la C.-B. et respectent les engagements de l'accord de collaboration Canada/communauté 2005-2009.

Toujours dans l'Ouest canadien, la Société historique de la Saskatchewan a développé une nouvelle activité pour faire connaître l'histoire et le patrimoine fransaskois d'une manière dynamique et interactive. Les Journées



du patrimoine / Heritage Days 2007 se sont déroulées en septembre au Saskatchewan Development Museum de North Battleford. Des saynètes et des démonstrations de métiers ancestraux ont fait découvrir la vie d'un village francophone en 1927. L'événement a attiré 800 visiteurs, y compris des élèves des écoles francophones, des écoles d'immersion et des écoles anglophones, de même que des membres du grand public. Un guide pédagogique, *L'histoire fransaskoise à portée de la main*, a été produit et distribué dans 75 écoles. Ce sont autant de moyens pour sensibiliser la population au fait français de la Saskatchewan et pour souligner la contribution des Fransaskois au développement économique et culturel de la province, car il ne fait aucun doute que la fierté d'une communauté contribue à sa pérennité.

En Ontario, un symposium sur les langues officielles a rassemblé 200 participants issus notamment de la collectivité et du milieu associatif de la francophonie. Ils ont ainsi approfondi leurs connaissances de la *Loi sur*

les langues officielles, de la *Loi sur les services en français* de l'Ontario et du rôle et des responsabilités des gouvernements provincial et fédéral. De plus, les ateliers, les débats et les échanges durant le symposium ont permis de sensibiliser les fonctionnaires fédéraux et provinciaux aux réalités de la francophonie ontarienne. Effectivement, 95 rencontres ont eu lieu entre les organismes communautaires et les institutions gouvernementales pour discuter de partenariats et de projets communs. À l'issue du symposium, la province de l'Ontario a annoncé son appui financier à un projet visant à promouvoir l'offre de services de qualité en français par le gouvernement ontarien et les organismes communautaires, ainsi qu'à encourager les francophones à utiliser ces services.

Sur la scène québécoise, deux projets entre autres se sont démarqués au cours de l'exercice 2007-2008. Dans le but de bonifier l'expérience des touristes dans la Basse-Côte-Nord du Québec, la Quebec-Labrador Foundation a créé un projet visant à faire valoir la contribution des communautés anglophones de la région, au moyen entre autres de visites guidées. Ces activités d'interprétation du patrimoine servent à rehausser la visibilité de ces communautés et, par le fait même, à préserver le patrimoine anglophone. Cet organisme sans but lucratif a pour mission de soutenir les communautés rurales et l'environnement de l'Est du Canada et de la Nouvelle-Angleterre, et de créer des modèles d'intendance des ressources naturelles et du patrimoine culturel applicables à l'échelle mondiale.

En milieu urbain, la Greater Montreal Community Development Initiative en était, en 2007-2008, à la troisième phase de son projet. Par suite de la diffusion de son rapport en septembre 2007, trois groupes de travail ont été formés pour se pencher sur la santé et les services sociaux, l'éducation et la formation continue, ainsi que sur les arts, la culture et le patrimoine. L'objectif est de mettre au point des possibilités de solution dans ces secteurs clés, dont profiteront les anglophones de la grande région de Montréal. Ceux-ci représentant 76 % de la population anglophone totale du Québec, les résultats de ce projet auront des retombées importantes pour

l'ensemble de la communauté anglophone de la province.

Culture

Première au pays en 2007-2008, l'embauche du « passeur culturel » dans le centre-est de l'Alberta promet d'enrichir la vie artistique des francophones. Ce projet pilote vise à intégrer les arts dans l'éducation des élèves des quatre écoles francophones de la région. Trente artistes et neuf organismes artistiques et culturels se sont engagés à réaliser une gamme d'activités variées. Figuraient au programme ateliers, cours crédités, spectacles, études de textes et d'auteurs, ainsi que rencontres avec les artistes. L'initiative découle d'une collaboration entre le Regroupement artistique francophone de l'Alberta et le Conseil scolaire Centre-est. La présence de la culture et des arts en milieu scolaire fait d'ailleurs l'objet d'un intérêt croissant de la part des écoles, des conseils scolaires et de différents ministères de l'éducation à travers le Canada. La recherche démontre l'impact positif des arts et de la culture sur le développement identitaire de l'élève, et de son sens d'appartenance à la communauté francophone.

La 20^e édition des Jeux d'hiver de l'Arctique, tenue en mars 2008 à Yellowknife, a été une vitrine extraordinaire pour la communauté franco-ténoise. Ces Jeux réunissent pendant une semaine des délégations du Grand Nord, canadiennes comme internationales, qui s'affrontent dans 18 disciplines sportives ou culturelles. La communauté francophone de la région en a profité pour faire connaître son histoire, sa culture, ses arts, ses activités et ses services. Concrètement, ce projet a pris la forme d'une exposition des œuvres de divers artistes franco-ténois. De plus, une exposition de photos et d'artéfacts a illustré l'histoire des francophones dans les Territoires du Nord-Ouest. Une présence francophone a également été assurée aux spectacles présentés durant les différentes cérémonies des Jeux. Le sentiment d'appartenance des Franco-ténois s'en trouve d'autant renforcé.

Un autre regroupement culturel, cette fois dans l'Atlantique, a vu le jour au cours de l'exercice. Le Réseau culturel francophone de Terre-Neuve-et-Labrador est issu de la Fédération francophone de la province. Membre du Réseau atlantique de diffusion des arts de la scène, ce nouveau réseau compte favoriser un

rapprochement entre les artistes et artisans francophones et leurs homologues anglophones.

Au Nouveau-Brunswick, Caraquet a été l'hôte du Grand rassemblement des arts et de la culture en mai 2007. Cet événement est le point culminant des travaux des États généraux des arts et de la culture. Il s'agit d'une vaste consultation populaire amorcée en 2006 sur la place des arts et de la culture dans la vie des Acadiens. Les 400 participants provenant de l'Atlantique, des autres régions canadiennes et de la France ont validé les 54 actions recommandées dans le cadre des États généraux. Des résultats concrets en ont découlé, dont l'engagement à mettre en place un groupe de travail du premier ministre sur le statut de l'artiste. Des comités de travail multisectoriels ont également été créés pour faciliter la prise en charge institutionnelle des recommandations.

Communications

Les radios communautaires sont le porte-voix des communautés de langue officielle en situation minoritaire et en favorisent ainsi l'épanouissement. Cet outil rassembleur permet d'échanger entre francophones de la région et de découvrir des artistes locaux. Les 140 radios communautaires et de campus communautaires au pays peuvent maintenant compter sur une nouvelle source d'appui. La création du Fonds canadien de la radio communautaire est le résultat de trois années d'effort de la part de ses trois fondateurs : l'Alliance des radios communautaires du Canada, l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec et la *National Campus and Community Radio Association*. Grâce à l'appui d'importants médias, le Fonds contribue au développement de talents radiophoniques en offrant notamment des stages à des jeunes.

L'année 2007-2008 a aussi été marquée par l'entrée en ondes de nouvelles stations de radio communautaire, entre autres à Miramichi au Nouveau-Brunswick, à Halifax en Nouvelle-Écosse et à Victoria en Colombie-Britannique. Des stations en ondes depuis une dizaine d'années ont aussi reçu l'appui du Ministère en vue de mettre à jour leur équipement. C'est le cas entre autres de la radio CKJM à Chéticamp, de même que des radios de Fredericton et de la Péninsule acadienne, afin de mieux desservir leur auditoire.

Jeunesse Canada au travail

Jeunesse Canada au travail est une initiative de Patrimoine canadien qui s'inscrit dans la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement du Canada.

Le volet « Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles » subventionne jusqu'à 750 emplois d'été. De jeunes Canadiens et Canadiennes sont ainsi en mesure d'acquérir une expérience pratique liée à leurs études et d'explorer des perspectives de carrière dans des domaines où la maîtrise des deux langues officielles est requise. Ces emplois permettent aussi aux jeunes de découvrir une nouvelle région du Canada et de mieux comprendre les réalités des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Le volet « Jeunesse Canada au travail pour une carrière en français et en anglais » offre l'occasion à 16 diplômés d'un collège ou d'une université qui sont sans emploi ou sous-employés de perfectionner leur maîtrise du français ou de l'anglais tout en acquérant des compétences et une expérience de travail en dehors de leurs régions. Durant ces stages internationaux, qui varient de 6 à 12 mois consécutifs, les stagiaires travaillent sur des projets qui favorisent la promotion des industries langagières au travers des établissements scolaires et qui aident à développer des réseaux de jeunesse internationale. Les lieux de travail varient grandement et peuvent entre autres inclure des écoles de langues, des établissements d'enseignement, des entreprises de traduction, des organismes du patrimoine ou des sociétés de communication.

Les évaluations des étudiants prenant part aux divers programmes de Jeunesse Canada au travail démontrent que les jeunes acquièrent et améliorent les habiletés suivantes : le leadership, l'art de parler en public, le travail d'équipe et l'adaptabilité.

Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité

Grâce à des ententes à financement partagé, Patrimoine canadien aide les provinces et les territoires à offrir des services dans la langue de la minorité dans des domaines comme la santé, l'économie, les services sociaux et la

justice. En 2007-2008, le Ministère a investi 17,5 millions de dollars dans ces ententes à frais partagés, conclues avec les 10 provinces et les trois territoires.

Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne

La jeunesse était à l'honneur lors de la XII^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, tenue à Halifax en septembre 2007. Les ministres responsables de la francophonie des gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux ont adopté une stratégie pour faciliter la participation citoyenne chez les jeunes francophones. Cette action fait suite à une consultation menée auprès des jeunes qui avait déterminé trois domaines clés, soit la participation citoyenne, le développement du leadership et les communications. La Conférence a confié à un comité de mise en œuvre, doté d'une représentation jeunesse, la tâche d'appuyer notamment l'organisation d'un rassemblement de jeunes francophones de tout le pays en 2008.

Les ministres ont également discuté des ententes intergouvernementales relatives aux services en français, qui arrivent à échéance en mars 2009. Ils se sont entendus sur une approche commune pour faciliter la reconduction des ententes. Cette approche comprendra l'établissement d'un cadre multilatéral et d'un modèle d'accord de financement. Les discussions à cet égard se dérouleront parallèlement à l'élaboration du *Plan d'action du gouvernement fédéral visant à réformer la gestion des subventions et contributions* en réponse aux recommandations émises en février 2007 par un groupe d'experts indépendant. Le Plan s'articulera autour des principes suivants :

- le respect des champs de compétence;
- la relation d'égal à égal entre les ordres de gouvernement;
- une imputabilité axée sur les résultats;
- une gestion administrative efficace qui repose sur des règles bien balisées et reconnues par tous.

Dans le cadre du développement du projet jeunesse de la Conférence, le groupe de travail auquel participait Patrimoine canadien a contribué à arrêter les grandes orientations du projet. Celles-ci tiennent compte des constats et des

recommandations de l'évaluation de l'initiative Fonds Jeunesse réalisée par la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles à la fin de 2006. Ce partage de ressources et d'expertise a permis de concentrer les efforts intergouvernementaux sur les pistes d'action les plus prometteuses, à savoir le développement du leadership, l'accroissement du sens identitaire et l'engagement communautaire.

Prestation de services en français par la ville d'Ottawa

Depuis la création en 2001 de la nouvelle ville d'Ottawa, par suite de sa fusion avec les municipalités environnantes, la ville s'est dotée d'une politique de bilinguisme. Elle s'engage ainsi à accorder les mêmes droits, statuts et privilèges aux deux groupes de langue officielle. L'introduction de cette politique reflète la détermination d'Ottawa à se démarquer dans la prestation de services bilingues, agissant comme leader auprès d'autres municipalités canadiennes. Une entente de deux ans conclue avec le gouvernement du Canada sert à appuyer la Ville dans sa démarche. Les activités entreprises en 2007-2008 visent notamment à mettre en valeur auprès des employés, des commerces et du

grand public le caractère bilingue de la capitale nationale, qui reflète la dualité linguistique du pays. Il en résultera une offre accrue de services municipaux, communautaires et commerciaux en français aux résidants, visiteurs et employés de la ville.

Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO)

Initiative de Patrimoine canadien, le PICLO vise à ce que les institutions fédérales intègrent davantage à leur clientèle régulière les communautés de langue officielle en situation minoritaire, qui ont besoin de partenaires en vue de vivre dans leur langue, dans leur milieu. Les institutions fédérales consultent les communautés sur leurs priorités, formulent une stratégie de financement au sein de leurs programmes et se tournent vers Patrimoine canadien pour un appui financier complémentaire. En 2007-2008, quatorze institutions fédérales dans les secteurs de la culture, du développement économique, des ressources humaines, de la santé et de l'immigration ont obtenu 3,3 millions de dollars dans le cadre de cet appui et y ont investi elles-mêmes 5 millions.

Vie communautaire

Les résultats visés :

Contribuer à l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et les appuyer dans leurs efforts visant à améliorer leur capacité de vivre dans leur propre langue et de participer pleinement à la société canadienne.

Les moyens :

- Collaboration avec le secteur communautaire pour soutenir les initiatives et infrastructures de développement communautaire;
- Collaboration intergouvernementale afin

d'améliorer l'offre de services dans la langue de la minorité;

- Partenariat avec diverses institutions fédérales et des communautés de langue officielle en vue de soutenir leur développement;
- Soutien de la mise en œuvre de projets d'emplois pour les jeunes.

Les réalisations (exemples) :

- L'embauche du « passeur culturel » dans le centre-est de l'Alberta intègre les arts dans l'éducation des élèves des

quatre écoles francophones de la région.

- Le Parlement Jeunesse a donné l'occasion à 80 jeunes leaders francophones de vivre une expérience politique en marchant sur les traces des députés.
- Les quelque 750 participants au Sommet des communautés francophones et acadiennes se sont ralliés autour d'une vision collective pour les dix prochaines années.

PROGRAMME DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE

Le volet Éducation dans la langue de la minorité



Le volet *Éducation dans la langue de la minorité* du programme Développement des communautés de langue officielle a pour but d'assurer aux membres de ces communautés un accès accru à une éducation de qualité dans leur langue, dans leur milieu.

En 2007-2008, le Ministère a consacré près de 176,3 millions de dollars aux initiatives de ce volet. Celles-ci s'adressent aux francophones à l'extérieur du Québec et aux anglophones du Québec.

Il reste toutefois d'importants défis à relever afin de développer des milieux d'enseignement dans la langue de la minorité en particulier chez les francophones. Si le nombre absolu de francophones en situation minoritaire a augmenté légèrement, la proportion qu'ils représentent par rapport à la population totale a cependant diminué, passant de 4,4 % à 4,2 %. Ce phénomène s'explique en partie par l'arrivée de nouveaux immigrants, dont fort peu déclarent le français comme première langue officielle. De plus, les résultats de *l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle* confirment que l'utilisation prédominante du français dans la vie de tous les jours par les adultes de langue française à l'extérieur du Québec n'est une réalité que dans certaines régions du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario. L'Enquête révèle également qu'à l'extérieur du Québec, 56 % des enfants d'ayants droit sont inscrits à l'école française au primaire et 47 % au niveau secondaire.

Collaboration intergouvernementale

Patrimoine canadien collabore avec les provinces et les territoires depuis une trentaine d'années en vue d'offrir aux Canadiens et Canadiennes d'expression française et anglaise en situation minoritaire la possibilité de se faire instruire dans leur langue, de la maternelle au niveau postsecondaire. Le gouvernement

fédéral et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) signent pour chaque cycle un protocole d'entente qui établit les paramètres de la collaboration fédérale-provinciale/territoriale en matière d'enseignement dans la langue de la minorité et d'enseignement de la seconde langue officielle. Des ententes bilatérales sont ensuite conclues avec chaque province et territoire.

En 2007-2008, le Ministère a investi plus de 103,9 millions de dollars pour la mise en œuvre des ententes bilatérales fédérales-provinciales/territoriales consacrées au maintien et à l'amélioration des programmes d'enseignement réguliers ainsi qu'à leurs stratégies complémentaires. Ces investissements visent à aider les jeunes en milieu minoritaire à préserver leur langue et leur culture, et à les amener à réaliser leur plein potentiel à l'école et dans la société canadienne.

Promotion de l'accès et de l'intégration

Plusieurs initiatives en matière de promotion de l'accès et de l'intégration ont bénéficié d'un appui financier de Patrimoine canadien. L'objectif est d'augmenter le nombre d'ayants droit fréquentant les écoles primaires et de les maintenir dans le système minoritaire au niveau secondaire.

À titre d'exemple de projets financés, l'école Émilie-Tremblay à Whitehorse, de la Commission scolaire francophone du Yukon, offre une éducation de qualité en français langue première aux quelque 140 élèves de la maternelle à la 12^e année. Soucieuse de proposer une programmation innovatrice, la commission scolaire y a créé un projet pilote en 2007-2008, en collaboration avec le ministère de l'Éducation. Ce programme allie les études et les activités parascolaires – dont un séjour à Québec et des sorties de plein air au Yukon – en vue d'encourager les jeunes à poursuivre

leurs études secondaires en français. Compte tenu du succès remporté, ce projet se poursuivra en 2008-2009. L'exercice marquait aussi au Yukon l'introduction du programme d'enrichissement en français dispensé à 21 élèves en région rurale.

Au sud du Manitoba, des projets de rénovation dans deux communautés ont transformé d'anciens locaux en centres de la petite enfance de langue française conformes aux normes provinciales. À Lorette, les locaux rénovés d'une ancienne garderie anglophone sont en mesure d'accueillir depuis le printemps 2008 trente enfants d'âge préscolaire et quatre poupons. À Shilo, ce sont 16 enfants d'âge préscolaire, quatre poupons et dix enfants d'âge scolaire qui peuvent profiter depuis le printemps 2008 d'un centre de la petite enfance grâce à la transformation de locaux de classes inutilisées. L'accès à ces centres favorisera grandement la capacité langagière des enfants des familles francophones en situation minoritaire, ainsi que le recrutement au sein de l'école Lagimodière à Lorette et de l'école La Source à Shilo.

Personnel enseignant et services d'appui à l'enseignement

Les investissements de Patrimoine canadien dans ce domaine touchent le recrutement et la formation d'enseignants et de spécialistes ainsi que l'intégration de nouvelles technologies.

Qualité des programmes et enrichissement culturel du milieu scolaire

Le financement de Patrimoine canadien permet d'améliorer ou d'ajouter des programmes, de rapprocher les écoles de la communauté, de tirer parti des technologies de l'information et des communications et d'améliorer l'évaluation des compétences des élèves pour assurer un meilleur classement. On espère ainsi retenir un plus grand nombre d'ayants droit dans le système scolaire de la minorité.

L'inauguration, en novembre 2007, du centre scolaire et communautaire de Prince-Ouest, à l'Île-du-Prince-Édouard, permet aux communautés minoritaires de langue officielle d'avoir accès, dans leur langue, aux services et aux infrastructures communautaires dont elles ont besoin pour s'épanouir. Le centre fournit

une éducation en langue française, de la première à la douzième année, à une centaine d'élèves de la communauté francophone et acadienne de la région. La composante communautaire du centre répond à divers besoins de cette communauté, notamment en matière de services à la petite enfance et d'appui au développement social, culturel et économique de ce coin de pays. Le nouveau centre est effectivement en mesure d'offrir une gamme d'activités culturelles et communautaires en français. Certaines activités, tel un brunch mensuel, attirent jusqu'à 200 participants et agissent comme outil de rapprochement entre les deux communautés de langue officielle.

Amélioration de l'accès à des études postsecondaires

Ce volet de financement porte sur la création de nouveaux programmes et de nouvelles mesures de transition du secondaire au postsecondaire, l'enseignement à distance et la mise en place de nouvelles infrastructures institutionnelles.

Dans cette optique, un projet pilote novateur a vu le jour aux Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.). En améliorant l'accès à l'éducation postsecondaire et à l'éducation permanente en français, le projet Formacentre encouragera les francophones et les francophiles à poursuivre leurs études postsecondaires en français dans leur territoire. À la fin de ce projet en mars 2009, qui est piloté par le gouvernement des T.N.-O. et la Fédération franco-ténoise, les besoins de la clientèle ciblée auront été évalués et un plan stratégique sur les procédés les plus efficaces d'offre de programmes postsecondaires en français aux T.N.-O. sera prêt à être mis en œuvre.

En réponse à la vive concurrence qui règne dans le domaine de l'éducation postsecondaire en Ontario, le campus du Collège Boréal à Timmins fait l'objet d'une cure de rajeunissement. À l'issue des travaux, la clientèle étudiante francophone de la région aura accès à une plus grande variété de programmes de formation postsecondaire en français. Cette bonification de l'offre permettra d'améliorer le recrutement de la clientèle étudiante francophone qui, dans une proportion de 50 % pour les 20-34 ans, ne poursuit pas ses études après le niveau



secondaire. Les nouveaux espaces se composeront de locaux de formation générale, de locaux de formation spécialisée et d'ateliers. De plus, les espaces amélioreront le développement socioculturel de la communauté francophone de la région. Le nouveau campus du Collège Boréal à Timmins ouvrira ses portes au cours de l'année financière 2008-2009.

Appui complémentaire à l'apprentissage linguistique

Un total de 932 jeunes ont participé à des activités d'enrichissement du français en 2007-2008 dans le cadre de trois programmes nationaux financés par Patrimoine canadien et gérés par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Voici quelques données à l'appui des objectifs d'éducation dans la langue de la minorité :

- **Destination Clic** – 219 jeunes francophones de milieu minoritaire ont enrichi leur français. Destination Clic est un programme d'enrichissement du français qui s'adresse spécifiquement aux francophones de l'extérieur du Québec et qui offre aussi la possibilité d'échanger et de découvrir les réalités des différentes communautés francophones du Canada. Les cours sont thématiques et sont offerts dans quatre établissements, soit à l'Université de

Moncton, au Centre linguistique du Collège de Jonquière, à l'Université du Québec à Trois-Rivières et à l'Université d'Ottawa.

- **Accent** – 400 jeunes francophones de partout au Canada ont travaillé dans des écoles de la minorité. Accent est un programme de moniteurs de langues qui offre un emploi à temps partiel permettant d'acquérir de l'expérience en classe sous forme d'appui aux enseignants tout en poursuivant des études dans une autre province. Ce programme offre à des jeunes la possibilité de faire connaître la culture d'un autre coin du Canada, tout en découvrant la richesse de leur langue et de leur culture.
- **Odysée** – 313 jeunes francophones et anglophones de partout au Canada ont travaillé dans des écoles de la minorité. Odysée est un programme de moniteurs de langues qui permet aux jeunes de découvrir durant neuf mois une région du Canada en plus d'acquérir l'expérience d'enseignement à temps plein. En appuyant le travail des enseignants, les moniteurs de langues contribuent à favoriser l'apprentissage du français langue première ou langue seconde tout en apportant d'autres perspectives culturelles.

Collaboration avec le secteur non gouvernemental

Au cours de l'exercice 2007-2008, cette forme de collaboration a permis aux organismes spécialisés en éducation de piloter un total de 22 dossiers de diverses activités qui répondent à un besoin pressant dans le système d'éducation de la francophonie canadienne. En voici un exemple :

Célébrant ses 60 ans d'existence, l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) a organisé en septembre 2007 à Toronto un congrès consacré au thème de la diversité culturelle. Cet organisme pancanadien intervient en matière de langue, de culture et de construction identitaire de la francophonie

canadienne auprès des intervenants du domaine de l'éducation. Près de 800 personnes ont pris part au congrès, dont environ 50 minorités raciales et ethnoculturelles francophones. En marge du congrès se tenaient un forum conjoint avec la Fédération de la jeunesse francophone du Canada ayant pour thème « Leaders aujourd'hui », l'assemblée générale annuelle et des activités spéciales liées au 60^e anniversaire de fondation de l'ACELF. Les autres actions de cette association comprennent des stages pour enseignants, des échanges d'élèves francophones, l'organisation de la Semaine nationale de la francophonie et la publication de la revue scientifique *Éducation et francophonie*.

Éducation dans la langue de la minorité

Les résultats visés :

Offrir aux Canadiens et Canadiennes en situation minoritaire la possibilité de suivre, dans leur langue, un enseignement de qualité comparable à celui qui est offert à la majorité.

Les moyens :

- Développement et soutien de programmes d'enseignement dans la langue de la minorité;
- Recrutement, formation et perfectionnement des enseignants en milieu minoritaire;
- Enrichissement de la vie culturelle des élèves par des activités artistiques;

- Offre de services pédagogiques visant à améliorer les compétences des élèves en langue première;
- Accès aux études postsecondaires au moyen de nouvelles technologies.

Les réalisations (exemples) :

- Au sud du Manitoba, de nouveaux centres de la petite enfance de langue française accueillent depuis le printemps 2008 une soixantaine d'enfants, ce qui promet d'augmenter le recrutement aux écoles françaises locales.

- L'élargissement du réseau des centres scolaires et communautaires s'est poursuivi en 2007-2008 avec l'inauguration des nouveaux locaux du centre de Prince-Ouest, à l'Île-du-Prince-Édouard.
- Le congrès 2007 de l'Association canadienne d'éducation de langue française, qui portait sur la diversité culturelle, a attiré près de 800 participants, dont des représentants d'environ 50 minorités raciales et ethnoculturelles francophones.

PROGRAMME MISE EN VALEUR DES LANGUES OFFICIELLES

Le volet Promotion de la dualité linguistique



En 2007-2008, Patrimoine canadien a investi 120,3 millions de dollars afin d'amener la population canadienne à mieux comprendre et apprécier les avantages de la dualité linguistique et d'encourager les jeunes à apprendre et à perfectionner leur seconde langue officielle.

Le volet *Promotion de la dualité linguistique* vise à faire en sorte qu'une proportion accrue de Canadiens et de Canadiennes apprécient les nombreux avantages de la dualité linguistique. Ces avantages économiques, sociaux et politiques permettent de jeter des ponts entre les communautés linguistiques d'un bout à l'autre du pays. En définitive, la dualité linguistique est la pierre angulaire de l'identité canadienne. C'est sur elle que s'est édifié le Canada et elle concourt à en faire un pays fort, uni et ouvert sur le monde.

En 2007-2008, le Ministère a versé 4,5 millions de dollars à diverses initiatives dans le cadre de ce volet.

Appréciation et rapprochement

Les activités financées en vertu de ce sous-volet contribuent à rehausser l'appréciation par les Canadiens et Canadiennes de la valeur de la dualité linguistique. Elles servent également à promouvoir un rapprochement entre francophones et anglophones, à faire apprécier la langue française et anglaise, et à mettre en lumière le contexte culturel francophone et anglophone au Canada. Durant l'exercice, 31 projets ont été appuyés pour un montant de 4 millions de dollars.

La Société éducative de visites et d'échanges au Canada (SEVEC) offre aux jeunes depuis 1936 des occasions pratiques d'apprentissage de la langue seconde. Chaque année, plus de 12 000 élèves âgés de 12 à 17 ans profitent notamment d'échanges et de voyages éducatifs dans une autre région du Canada. À l'automne 2007, la SEVEC a tenu un premier forum

national. Ce forum a réuni à Gatineau pendant deux jours près de 40 jeunes de chacune des provinces et territoires, accompagnés de leurs professeurs, afin d'échanger sur le bilinguisme au Canada. De là est venue l'idée de consulter les jeunes à l'échelle du pays pour saisir les différences dans leur façon de vivre le bilinguisme selon leurs réalités régionales. Les forums régionaux se sont donc déroulés en février et mars 2008 dans 12 provinces et territoires. Les participants aux forums « Vivre et apprendre dans un pays bilingue » ont soulevé les avantages d'être bilingue. Ils ont également exprimé leur point de vue quant aux obstacles à l'apprentissage d'une langue seconde.

En vue de sensibiliser les jeunes à la culture anglophone, la Société pour la promotion de l'enseignement de l'anglais langue seconde au Québec (SPEAQ) a développé un jeu de société, dans tous les sens du mot. *Yo Canada!* amène les élèves qui apprennent l'anglais langue seconde au Québec à répondre à des questions factuelles sur les autres provinces, relativement à la géographie, à la musique et aux traditions entre autres. Il comprend aussi des questions d'opinion sur la dualité linguistique et la culture anglophone. Le jeu étant interactif, les élèves doivent utiliser l'anglais pour répondre aux questions et discuter des thèmes liés à l'histoire ou à la culture. Ce jeu leur procure ainsi des occasions tangibles de s'imprégner de la culture véhiculée par l'autre langue et d'améliorer leurs compétences linguistiques.

C'est dans l'optique de parler d'une seule voix que *Langues Canada* a été créée. Cette

association regroupe plus de 150 programmes de français et d'anglais langue seconde offerts par des universités, collèges et écoles de langues à l'échelle du pays. Il s'agit en fait de la fusion de deux groupes, soit l'Association canadienne des écoles de langues privées et le Conseil des langues du Canada. Son rigoureux programme d'assurance de la qualité contribue à faire du Canada une destination de choix pour les étudiants internationaux cherchant à parfaire leur apprentissage du français ou de l'anglais langue seconde.

Capacité bilingue

Les bénéficiaires admissibles dans le cadre du sous-volet Capacité bilingue multiplient les occasions de mener des activités en français et en anglais et de partager les meilleures pratiques à cet égard.

Dans ce contexte, la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles (DGPALO) de Patrimoine canadien a apporté son soutien au Secrétariat fédéral des Jeux de 2010. La Direction générale a fourni des conseils au Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver pour

assurer l'intégration des deux langues officielles à la planification, l'organisation et la tenue des jeux. Les conseils du Ministère ont porté en particulier sur l'enracinement d'une culture organisationnelle bilingue et la préparation d'une politique linguistique clarifiant quand et comment le personnel doit travailler dans les deux langues officielles. La rédaction d'une telle politique est une première pour un comité olympique. Le COVAN s'est engagé à en faire les Jeux de tout le Canada qui interpellent chaque citoyen dans sa langue officielle.

Dans le but de favoriser le partage des meilleures pratiques, la DGPALO a organisé, pour la première fois, un forum sur la promotion des services bilingues dans le secteur privé. Tenu à Gatineau en septembre 2007, le forum a attiré une vingtaine de représentants d'associations communautaires francophones, d'organismes municipaux et provinciaux, et de regroupements de développement économique. Le clou de la rencontre a été la présentation de dix projets portant sur diverses activités allant des campagnes de visibilité du fait français et de la sensibilisation des entreprises sur les avantages d'offrir des services au public dans les deux



Création de Langue Canada, Novembre 2007

Photo : Amy Baker

Gauche à droite : Paul Schroeder, John Becker, Calum MacKechnie, Valerie Richmond, Pierre Lemieux, Sharon Curl, Cathy Cameron, Genevieve Bouchard et Daniel Lavoie

langues officielles à l'offre active d'outils pratiques aux entreprises. Ces outils comprennent entre autres des ateliers de formation linguistique pour le personnel, des certificats de reconnaissance aux entreprises offrant des services bilingues, et divers moyens de répertorier et de promouvoir les services offerts en français. Un sommaire résumant les éléments clés de chacun des projets est diffusé, en guise d'inspiration, via le site Internet des langues officielles de Patrimoine canadien.

Commandée par Patrimoine canadien, une étude sur les services bilingues offerts par les organismes sans but lucratif et le secteur bénévole a mis au jour des résultats probants. Selon les dires des 1 090 organismes répondants, le niveau de bilinguisme varie grandement d'une entité à l'autre. Le principal obstacle tient au coût associé à offrir des services dans les deux langues officielles. De façon générale, le bilinguisme est perçu comme un enjeu important par plus de la moitié des organismes consultés. Le quart des organismes se sont dotés d'une politique en matière de bilinguisme; le tiers des répondants

estiment être tout à fait en mesure d'offrir des services bilingues. Le gouvernement du Canada entend faire usage de ces données pour encourager les secteurs bénévole et sans but lucratif à offrir leurs services dans les deux langues officielles.

L'Appui à l'interprétation et à la traduction a permis d'aider 118 organismes au cours de l'exercice, pour un montant global de 388 381 dollars. Ces fonds sont destinés aux organismes canadiens sans but lucratif des secteurs bénévole et communautaire. L'objectif de cet appui est de favoriser une participation citoyenne dans les deux langues officielles lors d'événements publics et d'accroître le nombre de documents disponibles dans les deux langues officielles. À titre d'exemple, la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec (TCFJRQ) a pu procéder à la traduction de son site Internet et des outils de promotion de son concours « Je prends ma place », qui salue les jeunes bénévoles de 18 à 35 ans. Ce regroupement a également pu offrir à même ce financement l'interprétation simultanée pour une journée de formation à laquelle ont assisté 141 participants.

Promotion de la dualité linguistique

Les résultats visés :

Promouvoir une meilleure compréhension et appréciation des bénéfices de la dualité linguistique au Canada et la pleine reconnaissance du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Les moyens :

- Collaboration avec des organisations vouées à la promotion de la dualité linguistique;
- Appui à l'interprétation et à la traduction auprès d'organismes non gouvernementaux qui souhaitent offrir leurs services dans les deux langues officielles;

- Appui à l'innovation en vue de mettre en commun des pratiques modèles.

Les réalisations (exemples) :

- Le succès du premier forum national de la Société éducative de visites et d'échanges au Canada (SEVEC) a mené à des consultations auprès des jeunes à l'échelle du pays. On a ainsi pu cerner les différences dans leur façon de vivre le bilinguisme à la lumière de leurs réalités régionales.
- Yo Canada, un jeu de société mis au point au Québec est utilisé en classe. Des questions

portant notamment sur la géographie, la musique et les traditions des autres provinces sensibilisent les jeunes Québécois à la culture anglophone.

- Une rencontre sur la promotion des services bilingues dans le secteur privé a mis en lumière des pratiques exemplaires instituées un peu partout au pays. Ces initiatives accroissent la visibilité du fait français et sensibilisent les entreprises sur les avantages d'offrir des services bilingues.

PROGRAMME MISE EN VALEUR DES LANGUES OFFICIELLES

Le volet Apprentissage de la langue seconde



Le volet *Apprentissage de la langue seconde* du programme Mise en valeur des langues officielles a pour but d'assurer qu'une proportion accrue de Canadiens et de Canadiennes ont une connaissance pratique des deux langues officielles.

En 2007-2008, Patrimoine canadien a consacré 115,8 millions de dollars aux initiatives de ce volet.

L'apprentissage de la langue seconde s'effectue grâce aux cours de français et d'anglais de base, aux cours intensifs, ainsi qu'aux programmes d'immersion française.

Collaboration intergouvernementale

Le gouvernement fédéral appuie depuis une trentaine d'années l'enseignement de la seconde langue officielle. Le gouvernement et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) signent un protocole d'entente qui établit les paramètres entourant la collaboration fédérale-provinciale/territoriale à cet égard. Des ententes bilatérales sont ensuite conclues avec les provinces et territoires. En 2007-2008, le Ministère a consacré près de 83 millions de dollars aux ententes fédérales-provinciales/territoriales.

Les stratégies novatrices du ministère de l'Éducation du Yukon comptent parmi les activités qui ont reçu l'appui de Patrimoine canadien au cours de l'exercice. Le Yukon a fait appel aux mesures suivantes pour inciter les jeunes à poursuivre l'apprentissage de leur langue seconde : une vaste campagne de promotion auprès de la population, ciblant en particulier les jeunes familles et les nouveaux résidents, l'accroissement du nombre de moniteurs de langues dans les écoles, l'introduction de programmes variés tels que ceux de lecture guidée et d'invitation d'écrivains et d'artistes dans les écoles, l'offre accrue de formation pour les enseignants, des activités culturelles

et des voyages d'échange. Les résultats ne se sont pas fait attendre. À preuve, en 2007-2008, 540 élèves anglophones étaient inscrits en programme d'immersion précoce, comparativement à 463 l'année précédente et ce, en dépit de la diminution du nombre d'élèves en général. L'inscription au programme d'immersion tardive, qui se fait à partir de la 6^e année, est passée de 19 en 2006-2007 à 24 élèves en 2007-2008.

La région de l'Atlantique est également très active dans l'enseignement du français langue seconde. En particulier, les programmes de français de base sont offerts dans toutes les écoles de langue anglaise de la Nouvelle-Écosse, de la 4^e à la 12^e année. De plus, deux conseils scolaires offrent un programme intensif en 6^e année dans sept classes, où 70 % de la journée d'école se déroule en français pendant les cinq premiers mois de l'année. Un projet pilote est en cours pour évaluer si les élèves obtiendraient davantage de succès en suivant un cours de français de 60 minutes tous les deux jours, plutôt qu'un cours de 30 minutes tous les jours. Dans cette optique, la Nouvelle-Écosse est en voie d'adopter, en collaboration avec le Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation, le Cadre européen commun de référence et le Portfolio européen des langues. Ces outils permettront de mesurer le niveau d'apprentissage de français langue seconde des élèves, ainsi que les capacités langagières de l'apprenant. Par ailleurs, le ministère de l'Éducation a entamé des démarches visant à obtenir l'agrément pour être en mesure de décerner le Diplôme d'études en langue française du ministère français de l'Éducation – un titre reconnu à l'échelle mondiale – aux élèves de français langue seconde de 12^e année.

Collaboration avec le secteur non gouvernemental

Ce secteur vise à accroître la production et la diffusion de connaissances, de méthodes et d'outils afin de soutenir l'enseignement de la langue seconde. L'appui accordé par Patrimoine canadien rejoint l'objectif du gouvernement fédéral d'augmenter le nombre de diplômés du niveau secondaire qui possèdent une connaissance fonctionnelle de leur langue seconde.

Bénéficiaire de l'appui du Ministère, l'Association canadienne des professeurs d'immersion (ACPI) a mis en œuvre nombre d'initiatives dont le but est d'améliorer l'enseignement du français langue seconde. Ses activités de formation, de réseautage, de diffusion d'information et de production de ressources et d'outils pédagogiques épaulent les enseignants et contribuent à la qualité des programmes et des résultats des élèves. Tenu à Richmond, en Colombie-Britannique, le Congrès 2007 de l'Association a accueilli plus de 600 participants. Ceux-ci ont profité d'ateliers et de conférences touchant aux outils et aux stratégies à adopter en classe. Dans cet ordre d'idées, plus de 400 personnes ont pris part aux journées de formation « ACPI-Ici! » portant sur l'enseignement et l'immersion. Ces ateliers, offerts partout au pays, permettent notamment aux enseignants

de régions plus éloignées d'avoir accès au perfectionnement professionnel et à la formation. L'ensemble des activités de l'Association fournissent aux enseignants des occasions d'échanger sur les meilleures pratiques d'enseignement, en vue de les garder intéressés et motivés à poursuivre leur carrière dans ce domaine.

Appui complémentaire à l'apprentissage linguistique

Voici des données à l'appui des objectifs d'apprentissage de la langue seconde dans le cadre de trois programmes nationaux financés par Patrimoine canadien et gérés par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) :

- Explore – 7 585 jeunes ont eu l'occasion d'apprendre leur langue seconde :
4 306 jeunes anglophones ont pu apprendre le français, 3 059 jeunes francophones ont pu apprendre l'anglais comme langue seconde et 220 jeunes ont participé en français langue première. Explore est essentiellement le programme de bourses d'été de langue seconde. Il invite des jeunes Canadiens et Canadiennes à apprendre leur langue seconde pendant cinq semaines dans une région du Canada autre que celle où ils habitent.



- Accent* – En 2007, 400 jeunes ont travaillé à temps partiel comme moniteurs de langue seconde, soit 246 moniteurs de français langue seconde, 7 moniteurs d’anglais langue seconde et 147 moniteurs de français langue première.
- Odyssée* – 313 jeunes ont travaillé à temps plein comme moniteurs de langue seconde, soit 146 moniteurs de français langue seconde, 62 moniteurs d’anglais langue seconde et 105 moniteurs de français langue première.

Jeunesse Canada au travail en bref

Cette initiative de Patrimoine canadien s’inscrit dans la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement du Canada. Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles subventionne des emplois d’été qui permettent à des jeunes d’acquérir une expérience pratique liée à leurs études et

d’explorer des perspectives de carrière dans des domaines où la maîtrise des deux langues officielles est requise. Deux types d’emplois d’été sont possibles : un emploi où la première langue officielle est utilisée pour le développement d’une communauté de langue officielle en situation minoritaire, ou un emploi où l’employé aura l’occasion de mettre en pratique sa deuxième langue officielle. Durant l’exercice, 743 emplois d’été ont reçu l’appui de ce programme. Trois quarts des postes appelaient une mobilité géographique puisqu’ils se trouvaient à plus de 125 kilomètres du lieu de résidence du titulaire.

* Voir la section Éducation dans la langue de la minorité (page 10) pour une description de ces programmes.

Apprentissage de la langue seconde

Les résultats visés :

Promouvoir une connaissance pratique des deux langues officielles.

Les moyens :

- Soutien et encadrement des programmes d’enseignement;
- Développement de programmes d’enseignement de langue seconde, y compris des approches novatrices;
- Formation et perfectionnement des enseignants;
- Accès à diverses activités d’enrichissement culturel;
- Poursuite de l’apprentissage au postsecondaire.

Les réalisations (exemples) :

- Le Yukon a réussi à inciter davantage de jeunes à poursuivre l’apprentissage de leur langue seconde. Pour ce faire, le gouvernement a mis entre autres sur une vaste campagne de promotion, la hausse du nombre de moniteurs de langues dans les écoles et des programmes de lecture guidée et d’invitation d’écrivains et d’artistes dans les écoles.
- La Nouvelle-Écosse multiplie ses efforts visant à offrir des programmes de français de base et intensif. Elle se penche également sur l’évaluation des élèves et des enseignants grâce à l’application de mesures élaborées en Europe.

- L’Association canadienne des professeurs d’immersion a tenu son Congrès 2007 à Richmond, en Colombie-Britannique, auquel ont assisté plus de 600 participants. Cet événement leur a permis notamment d’échanger sur les outils et les stratégies d’enseignement de langue seconde. Organisées par l’Association partout au pays, ces journées de formation sont très courues. Plus de 400 personnes y ont pris part en 2007, dont plusieurs enseignants en régions éloignées.

Coordination de l'engagement fédéral



Au-delà des activités de subventions et de contributions, le Ministère engage des ressources importantes dans la recherche, dans certains éléments de promotion de la dualité linguistique et dans la coordination de l'engagement fédéral, soit la concertation interministérielle.

L'article 42 de la *Loi sur les langues officielles* investit Patrimoine canadien de la responsabilité de coordonner la mise en œuvre, par les institutions fédérales, de l'engagement du gouvernement à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne, ainsi qu'à favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Renforcement de la Loi sur les langues officielles

Au cours de l'exercice 2007-2008, la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles a poursuivi ses activités visant à faire comprendre la portée de la *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles* adoptée en 2005. Des rencontres avec des représentants de plusieurs ministères et organismes fédéraux ont entre autres servi à susciter des discussions fructueuses quant à l'implantation de mesures positives que les institutions fédérales doivent prendre pour concrétiser leur engagement à favoriser l'essor des minorités francophones et anglophones et la dualité linguistique.

Sensibilisation, coordination, reddition de comptes

Rencontres des coordonnateurs nationaux et des représentants du gouvernement fédéral Terre-Neuve-et-Labrador a accueilli pour la première fois le Réseau des coordonnateurs nationaux, en mai 2007. L'objectif de cette rencontre des responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* consistait à renforcer le dialogue entre la communauté francophone de cette province et les institutions fédérales. La rencontre a permis, par la même occasion, de cerner des

pistes de collaboration. Plus particulièrement, dans le cadre de l'atelier sur la culture, les représentants communautaires ont acquis une meilleure compréhension des objectifs de l'*Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne*.

La jeunesse était à l'honneur à la rencontre des coordonnateurs nationaux en octobre. Se déroulant sous forme de table ronde, l'événement a réuni des représentants de diverses institutions fédérales et des membres d'organismes jeunesse œuvrant en situation minoritaire. Il en a découlé une meilleure connaissance des priorités et des défis des jeunes issus des communautés minoritaires, qui ont pu en apprendre davantage sur les programmes et les services fédéraux à leur disposition.

En novembre, les coordonnateurs nationaux ont assisté au troisième Forum sur les bonnes pratiques organisé par l'Agence de la fonction publique du Canada en partenariat avec Patrimoine canadien et le Conseil du Réseau des champions des langues officielles. Parmi les pratiques présentées, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique a formé un comité de collaboration avec les quatre Réseaux de développement économique et d'employabilité de l'Atlantique. Aux rencontres tenues à intervalles réguliers, on discute des besoins en développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le comité se veut un instrument de rapprochement entre les communautés francophones et acadiennes de l'Atlantique et le gouvernement du Canada. Pour sa part, l'Agence du revenu du Canada offre, dans certaines régions, des séances d'information en français à l'intention des groupes d'entrepreneurs.

Cette initiative émane d'une demande d'une association francophone de développement économique.

Quant à la rencontre des coordonnateurs nationaux en février 2008, elle a été consacrée aux façons dont les institutions fédérales et les communautés de langue officielle en situation minoritaire pouvaient apporter leur contribution à l'organisation et à la tenue des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver.

Groupe de travail interministériel en justice et en sécurité

Lancé par Patrimoine canadien en juin 2007, le groupe de travail des intervenants dans le domaine de la justice et de la sécurité est maintenant dirigé par Justice Canada. Ce groupe a la distinction d'avoir été cité par le commissaire aux langues officielles comme pratique exemplaire dans son rapport annuel 2007-2008. Les membres proviennent de huit institutions fédérales, dont Sécurité publique Canada, Service correctionnel du Canada et la Gendarmerie royale du Canada. Les rencontres sont coordonnées par les représentants du Fonds d'appui à l'Accès à la justice dans les deux langues officielles et de l'équipe 41 responsable de la mise en œuvre de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* de Justice Canada. Les participants sont ainsi mieux en mesure d'assurer la mise en œuvre de la *Loi* grâce entre autres à la mise en commun des résultats des consultations communautaires.

Groupe de travail interministériel en culture

Dans le cadre de l'*Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne*, plusieurs groupes de travail en culture se penchent sur les enjeux et les défis dans les domaines notamment du théâtre, de l'édition, de la chanson et de la musique, et des arts médiatiques. Ces groupes se composent de membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire, de représentants d'organismes fédéraux et, à l'occasion, d'intervenants provinciaux œuvrant dans le domaine de la culture. Plusieurs rencontres ont eu lieu au cours de l'exercice afin de discuter de la situation actuelle ainsi que des tendances nouvelles, dont les changements nécessaires qui découlent du développement rapide de la technologie. Patrimoine canadien, par le biais de la Direction de la concertation

interministérielle avec l'appui du secteur des Affaires culturelles, joue un rôle de leader rassemblant les intervenants autour des tables de discussion pour échanger et dégager des pistes de solutions sur des questions pointues.

Collaboration avec d'autres ministères et organismes

Sous l'égide de l'Agence de la fonction publique du Canada, en collaboration avec une dizaine d'autres institutions fédérales, la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles a participé au développement de la Campagne d'information sur les langues officielles, lancée officiellement en octobre 2007. Cette initiative pancanadienne visait tous les employés du gouvernement du Canada et avait pour objectif principal de mieux ancrer les langues officielles dans les valeurs fondamentales de la fonction publique que sont le respect, l'équité et l'inclusion. La Direction générale a profité de l'occasion pour veiller à l'intégration à la campagne de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, afin de mieux faire comprendre les notions de communautés de langue officielle en situation minoritaire et de mise en valeur des deux langues officielles.

Reddition de comptes

Le Ministère a poursuivi ses travaux visant à favoriser une reddition de comptes plus cohérente et davantage axée sur les résultats. Dans cette optique, l'équipe de la Direction générale a révisé les lignes directrices servant à la rédaction des plans d'action et des rapports des résultats des institutions fédérales désignées. Des efforts ont également été consentis pour appuyer les institutions fédérales dans leur apprentissage de la démarche de gestion axée sur les résultats.

Communications

Patrimoine canadien a produit durant l'exercice trois numéros du *Bulletin 41-42*. Ce bulletin bilingue est diffusé aux communautés minoritaires de langue officielle et aux fonctionnaires fédéraux, notamment ceux qui veillent à la mise en œuvre des articles 41 et 42 de la *Loi sur les langues officielles*. Le Bulletin se veut un outil de promotion et de réflexion quant aux meilleures pratiques. Environ 4 000 exemplaires sont distribués et une version électronique est disponible sur le site Web du Ministère.

En 2007-2008, Patrimoine canadien a réalisé le travail de développement du Portail 41. Il s'agit du site intranet à l'intention des institutions fédérales qui a pour but de faciliter les communications et l'échange d'information relativement à la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

Concertation interministérielle en région

Réseau de coordination interministérielle à Patrimoine canadien

Créé par Patrimoine canadien en 2005, le Réseau de coordination interministérielle compte des membres de la Direction de la concertation interministérielle à l'administration centrale et un représentant de chaque bureau provincial ou territorial du Ministère. Le Réseau a pour mission de promouvoir l'échange d'information et les pratiques exemplaires, et d'accroître son appui aux autres ministères fédéraux en ce qui a trait à leurs obligations en vertu de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, principalement dans les régions.

Le Ministère a continué de renforcer son rôle de coordination interministérielle en région en appuyant les institutions fédérales présentes dans les territoires et les provinces. Ainsi, à l'Île-du-Prince-Édouard, le Ministère a organisé un premier forum communautaire et gouvernemental sur les priorités ainsi que sur les programmes et services fédéraux en matière de langues officielles.

En Alberta a eu lieu un important rassemblement interministériel auquel assistaient les organismes francophones de l'Alberta. C'est sous le thème « Créons des mesures positives » que les participants ont pu discuter des mesures positives prévues dans la nouvelle *Loi sur les langues officielles* et visant à promouvoir l'épanouissement de la communauté francophone. Ont été abordés notamment la réalité franco-albertaine, le rôle du Conseil fédéral de l'Alberta envers la communauté francophone, et la vision de Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, sur la nouvelle *Loi*. De nombreux exemples de collaboration réussie entre la fonction publique fédérale et le secteur communautaire ont été présentés.

Rôle intraministériel

La Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles a participé activement au Groupe de travail sur les langues officielles de Patrimoine canadien afin de poursuivre la sensibilisation du personnel aux obligations du Ministère en vertu de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. La sensibilisation a également pris la forme de séances de formation et d'information offertes aux employés, principalement auprès de la dizaine de coordonnateurs sectoriels et régionaux. Ces coordonnateurs font partie d'un réseau interne qui est maintenu et soutenu par le coordonnateur national.

Coordination de l'engagement fédéral

Les résultats visés :

Une approche concertée dans la mise en œuvre, par les institutions fédérales, de l'engagement du gouvernement en matière de promotion du français et de l'anglais et l'appui au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Les moyens :

- Sensibilisation aux enjeux des communautés de langue officielle en situation minoritaire;

- Promotion de la dualité linguistique;

- Concertation interministérielle nationale et régionale;
- Reddition de comptes quant à la mise en œuvre des articles 41 et 42 de la *Loi sur les langues officielles*.

Les réalisations (exemples) :

- Patrimoine canadien est à l'origine d'un groupe de travail regroupant des institutions fédérales œuvrant dans le domaine de la justice et de la

sécurité, qui a été pris en charge par Justice Canada;

- Terre-Neuve-et-Labrador a été l'hôte pour la première fois, en mai 2007, d'une rencontre du Réseau des coordonnateurs nationaux;
- Le Ministère a révisé les lignes directrices servant à la rédaction des plans d'action et des rapports des résultats des institutions fédérales désignées afin de favoriser une reddition de comptes plus cohérente et davantage axée sur les résultats.



La Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles de Patrimoine canadien engage des ressources dans le domaine de la recherche qui contribuent à l'atteinte des objectifs de ses programmes Développement des communautés de langue officielle et Mise en valeur des langues officielles. Au cours de l'exercice 2007-2008, le Ministère s'est consacré à acquérir des données pertinentes grâce à des recherches ponctuelles et des enquêtes statistiques. Le Ministère a également continué à consolider les différentes bases de données dont il dispose et à raffiner les méthodes utilisées dans ses analyses.

La Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles participe à plusieurs réseaux de recherche au sein du gouvernement du Canada et avec des organismes externes. Elle était membre notamment, en 2007-2008, du Comité de coordination de la recherche sur les langues officielles, du Comité ministériel de la recherche de Patrimoine canadien, du Réseau de recherche de la citoyenneté et du patrimoine, d'une part, et du Comité du programme de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques de même que du Réseau de la recherche sur la francophonie canadienne, d'autre part.

Au cours de l'exercice, la Direction générale a poursuivi ses activités d'acquisition et d'analyse des données provenant de sources multiples, y compris de son propre ministère, ainsi que d'autres ministères, dont Statistique Canada, et des secteurs privé et communautaire. Les membres de l'équipe de recherche agissent en quelque sorte comme des « courtiers d'information » et signent des conventions de droits d'utilisation avec des tiers, favorisant ainsi l'accès des clients et des partenaires aux données de Statistique Canada. Les activités de l'équipe enrichissent les connaissances des agents de programme de la Direction générale, ainsi que des ministères et organismes fédéraux qui ne disposent pas des mêmes capacités de recherche en matière de langues officielles. Voici le sommaire de quelques initiatives clés :

Répertoire des médias en situation minoritaire

En collaboration avec les réseaux médiatiques minoritaires, la Direction générale approfondit ses connaissances sur la présence et la contribution des médias à l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ce projet a pour but de développer une méthodologie de recherche crédible afin de répertorier les différents médias évoluant en situation minoritaire au Canada. Les informations obtenues alimenteront les bases de données de la Direction générale.

Enquête d'opinion publique « Branché sur les jeunes »

En collaboration avec divers ministères, la Direction générale a participé à la tenue de l'enquête d'opinion publique « Branché sur les jeunes ». Cette enquête annuelle, administrée par la firme Ipsos-Reid, présente une description à jour des attitudes, des comportements et des intérêts des jeunes Canadiens. La Direction générale a fait ajouter une série de questions spéciales au volet téléphonique de l'étude afin de connaître l'opinion des jeunes Canadiens au sujet de l'apprentissage de la langue seconde, du bilinguisme, des langues officielles et de la francophonie. Selon les résultats, les jeunes estiment que le respect des différences culturelles est un aspect important de l'identité canadienne. La majorité des jeunes sont d'avis



également que la présence des deux langues officielles enrichit le pays. Il ressort de cette étude que les jeunes désirent créer des liens avec les autres régions du pays et en connaître davantage sur les Canadiens de différentes origines ethniques. L'enquête annuelle permet au Ministère de comparer les données d'une année à l'autre pour établir les tendances à long terme.

Les bénéficiaires des subventions et des contributions

Les membres de l'équipe de recherche de la Direction générale ont mis au point en 2007-2008 une méthodologie en vue de dégager les tendances en analysant les données du Système de gestion de l'information sur les subventions et contributions. L'objectif est de mieux comprendre la situation et les défis des

communautés de langue officielle en situation minoritaire. On y apprend par exemple que durant les trois exercices de 2004-2005 à 2006-2007, des subventions et contributions d'une valeur de 145 millions de dollars ont été versées à 478 organismes. Si le secteur de la culture (y compris les arts et le patrimoine) représente plus du tiers des organismes financés (162), ce sont par ailleurs les organismes généralistes, desservant une même communauté dans un ensemble de secteurs, qui ont profité le plus du financement accordé (33,5 %).

Évolution socioéconomique des anglophones du Québec

À partir des données des recensements, l'équipe de recherche a réalisé une série d'analyses sur l'évolution socioéconomique des anglophones du Québec entre 1971 et 2001. L'étude démontre l'important effet qu'a eu l'exode des anglophones du Québec durant cette période. Ainsi, la communauté anglophone demeurée au Québec a subi une polarisation sociale marquée : un plus grand nombre d'anglophones que la normale se retrouvent dans les strates sociales élevée et faible. Ce phénomène soulève des défis particuliers en matière de politique publique. L'équipe a présenté les conclusions de cette recherche lors d'une importante conférence organisée par le Centre d'études ethniques des universités montréalaises, en février 2008.

Recherche

Les résultats visés :

Alimenter notre compréhension des questions relatives à la dualité linguistique, à l'apprentissage de la langue seconde et aux communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada.

Les moyens :

- Activités de collecte et d'analyse de données;
- Diffusion des données;

- Contribution à l'orientation des politiques et des programmes.

Les réalisations (exemples) :

- L'équipe de recherche met au point une méthode pour répertorier les médias œuvrant dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire.
- Le Ministère a participé à la tenue de l'enquête d'opinion publique « Branché sur les

jeunes », en vue de connaître leur opinion sur l'éducation, le bilinguisme, les langues officielles et la francophonie.

- L'analyse de l'évolution socioéconomique des anglophones du Québec de 1971 à 2001 met en lumière un phénomène de polarisation sociale.



Divers mécanismes ont été mis en place en vue d'améliorer la gestion des programmes. Le gouvernement du Canada met l'accent, depuis plusieurs années, sur l'importance de faire rapport sur les résultats, c'est-à-dire de mesurer si les initiatives gouvernementales ont été efficaces avec les pouvoirs et les ressources dont le gouvernement dispose. C'est dans cette optique que les programmes d'appui aux langues officielles sont gérés et évalués.

Unité des pratiques opérationnelles

Le mandat de l'Unité des pratiques opérationnelles (UPO) de la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles couvre trois grands axes d'intervention : la mise au point de directives et d'outils servant aux agents de programme, la formation des agents, et la réalisation de vérifications auprès des bénéficiaires.

L'UPO collabore également avec le Centre d'expertise des subventions et contributions du ministère du Patrimoine canadien afin d'assurer le respect, par les gestionnaires des programmes, des orientations du Centre en matière de diligence raisonnable.

En 2007-2008, l'UPO a entamé la mise au point de nouveaux formulaires de demande électroniques. Ces formulaires simplifieront le processus de demande pour les partenaires et les organismes et, par la même occasion, accéléreront le traitement des demandes par le personnel du Ministère. Cette démarche d'amélioration des formulaires se poursuivra en 2008-2009. L'UPO administre par ailleurs une bibliothèque électronique contenant des outils de travail et des directives pour l'ensemble des agents et des gestionnaires des langues officielles. Son existence contribue au traitement équitable des demandes par les agents d'une région à l'autre.

Rapports sur l'avancement de l'éducation

Dans le cadre du Protocole d'entente conclu en novembre 2005 entre Patrimoine canadien et le Conseil des ministres de l'Éducation

(Canada), les gouvernements provinciaux et territoriaux ont convenu de produire et de rendre publics deux rapports sur les progrès réalisés en matière d'éducation dans la langue de la minorité et d'apprentissage de la langue seconde à l'échelle du pays. La production de ces rapports est conforme aux plans d'action que se sont donnés les gouvernements provinciaux et territoriaux pour la période allant de 2005 à 2009. En janvier 2009, un rapport intérimaire pancanadien a été diffusé sur la mise en œuvre des plans d'action entre avril 2005 et mars 2007. Ce rapport présente les progrès accomplis selon les champs d'action suivants :

- Formation et perfectionnement des enseignants et enseignantes;
- Soutien et élargissement de la clientèle scolaire;
- Élaboration et qualité des programmes;
- Structure du système éducatif et soutien à l'enseignement.



À la fin de 2010, un rapport final sera produit qui couvrira la période complète de quatre ans du Protocole d'entente, soit d'avril 2005 à mars 2009.

Évaluation des programmes d'appui aux langues officielles

Les gestionnaires des programmes sont responsables de recueillir les données nécessaires afin de mesurer le rendement des programmes et d'en rendre compte dans le cadre d'exigences de la responsabilisation et des rapports sur le rendement. En plus des données découlant de recherches, de sondages d'opinion publique et de données administratives, la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles

s'inspire des évaluations de programme en vue d'améliorer ses politiques et la mise en œuvre de ses programmes. En 2007-2008, Patrimoine canadien a amorcé l'évaluation des programmes d'appui aux langues officielles, qui s'est achevée en 2008-2009. Cette évaluation a été réalisée en conformité avec les politiques du gouvernement fédéral applicables en la matière. Les évaluateurs ont consulté des centaines d'intervenants du domaine des langues officielles et se sont appuyés sur plusieurs enquêtes. Les résultats ont été rendus publics à l'hiver 2009 et seront discutés dans le rapport annuel 2008-2009.

Gestion des programmes

Les résultats visés :

S'assurer que les fonds versés aux bénéficiaires sont employés aux fins prévues, pour une saine gestion des programmes.

Les moyens :

- Formation et mise au point de directives et d'outils à l'intention des agents de programme;
- Réalisation de vérifications auprès des bénéficiaires et élaboration de plans de suivi.

Les réalisations (exemples) :

- L'Unité des pratiques opérationnelles met au point de nouveaux formulaires de demande électroniques. Ils seront plus simples à remplir pour les demandeurs, et accéléreront le traitement des demandes par le personnel du Ministère.
- Un rapport intérimaire pancanadien, diffusé en janvier 2009, fait état des

progrès réalisés en matière d'éducation dans la langue de la minorité et d'apprentissage de la langue seconde.

- Patrimoine canadien a amorcé en 2007-2008 une évaluation formelle de ses programmes d'appui aux langues officielles.

Annexe 1 :

Programmes d'appui aux langues officielles

Répartition des dépenses selon les volets de programme, 2007-2008

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE				MISE EN VALEUR DES LANGUES OFFICIELLES			
VIE COMMUNAUTAIRE	Budget régulier \$	Stratégies additionnelles \$	Total \$	PROMOTION DE LA DUALITÉ LINGUISTIQUE	Budget régulier \$	Stratégies additionnelles \$	Total \$
Collaboration avec le secteur communautaire	36 397 861	4 057 025	40 454 886	Appréciation et rapprochement	2 936 834	0	2 936 834
Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité	12 927 442	4 164 582	17 092 024	<ul style="list-style-type: none"> Collaboration en matière de promotion Appui à l'innovation 	1 088 588	0	1 088 588
Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO)	3 308 863	0	3 308 863	Total partiel	4 025 422	0	4 025 422
Jeunesse Canada au travail	1 488 014	0	1 488 014	Capacité bilingue			
				<ul style="list-style-type: none"> Appui à l'interprétation et à la traduction Appui à l'innovation 	388 381	0	388 381
				Total partiel	70 000	0	70 000
					458 381	0	458 381
Total - Vie communautaire	54 122 180 \$	8 221 607 \$	62 343 787 \$	Total - Promotion de la dualité linguistique	4 483 803 \$	0 \$	4 483 803
ÉDUCATION DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ				APPRENTISSAGE DE LA LANGUE SECONDE			
Collaboration intergouvernementale				Collaboration intergouvernementale			
<ul style="list-style-type: none"> Appui au maintien et à l'amélioration des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité 	103 848 015	0	103 848 015	<ul style="list-style-type: none"> Appui au maintien et à l'amélioration des programmes d'enseignement du français ou de l'anglais langue seconde 	58 762 765	0	58 762 765
<ul style="list-style-type: none"> Appui à la mise en œuvre du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles 	0	67 549 225	67 549 225	<ul style="list-style-type: none"> Appui à la mise en œuvre du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles 	0	30 167 362	30 167 362
<ul style="list-style-type: none"> Appui complémentaire à l'apprentissage linguistique 	2 241 170	1 245 600	3 486 770	<ul style="list-style-type: none"> Appui complémentaire à l'apprentissage linguistique 	14 660 616	9 554 400	24 215 016
Collaboration avec le secteur non gouvernemental	1 395 521	0	1 395 521	Collaboration avec le secteur non gouvernemental	686 506	0	686 506
				Jeunesse Canada au travail	1 972 485	0	1 972 485
Total - Éducation dans la langue de la minorité	107 484 706 \$	68 794 825 \$	176 279 531 \$	Total - Apprentissage, langue seconde	76 082 372 \$	39 721 762 \$	115 804 134
TOTAL - Développement des communautés de langue officielle	161 606 886 \$	77 016 432 \$	238 623 318 \$	TOTAL - Mise en valeur des langues officielles	80 566 175 \$	39 721 762 \$	120 287 937

TOTAL GLOBAL (subventions et contributions)

358 911 255 \$

Coût d'administration des programmes

11 672 622 \$

Annexe 2 :

Programmes d'appui aux langues officielles

Répartition des dépenses par province et territoire, 2007-2008

	DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE			MISE EN VALEUR DES LANGUES OFFICIELLES			TOTAL
	Vie communautaire	Éducation dans la langue de la minorité	Total partiel	Promotion de la dualité linguistique	Apprentissage de la langue seconde	Total	
Terre-Neuve-et-Labrador	1 599 600	1 374 051	2 973 651	130 000	2 566 795	2 696 795	5 670 446
Île-du-Prince-Édouard	2 522 726	2 333 383	4 856 109	110 000	1 066 052	1 176 052	6 032 161
Nouvelle-Écosse	3 385 195	5 741 165	9 126 360	141 000	3 769 155	3 910 155	13 036 515
Nouveau-Brunswick	6 269 334	18 648 661	24 917 995	141 000	5 644 964	5 785 964	30 703 959
Québec	4 701 681	47 575 569	52 277 250	132 700	18 785 628	18 918 328	71 195 578
Ontario	8 594 816	65 072 630	73 667 446	280 000	26 624 761	26 904 761	100 572 207
Manitoba	4 635 520	7 649 585	12 285 105	142 000	5 194 300	5 336 300	17 621 405
Saskatchewan	3 544 276	6 057 693	9 601 969	142 000	4 529 488	4 671 488	14 273 457
Alberta	4 197 710	6 117 872	10 315 582	180 000	8 761 582	8 941 582	19 257 164
Colombie-Britannique	3 852 173	6 406 580	10 258 753	287 105	10 614 687	10 901 792	21 160 545
Territoires du Nord-Ouest	2 611 640	2 275 682	4 887 322	52 000	1 139 976	1 191 976	6 079 298
Yukon	2 380 075	1 314 700	3 694 775	0	1 025 600	1 025 600	4 720 375
Nunavut	1 919 280	738 669	2 657 949	0	601 587	601 587	3 259 536
National (y compris projets pancanadiens et inter-régionaux)	12 129 761	4 973 291	17 103 052	2 745 998	25 479 559	28 225 557	45 328 609
TOTAL	62 343 787 \$	176 279 531 \$	238 623 318 \$	4 483 803 \$	115 804 134 \$	120 287 937 \$	358 911 255 \$

Annexe 3 :

Programmes d'appui aux langues officielles

Dépenses en éducation 2007-2008

	Langue de la minorité		Langue seconde		Total	
	Contributions fédérales	Contributions provinciales/territoriales	Contributions fédérales	Contributions provinciales/territoriales	Contributions fédérales	Contributions provinciales/territoriales
	\$	%	\$	%	\$	%
COLLABORATION INTERGOUVERNEMENTALE						
FONDS RÉGULIERS						
Élaboration et développement de programme	33 663 870	19,1 %	16 03 146	14,3 %	49 967 016	17,2 %
Appui à l'enseignement	37 990 499	21,6 %	36 274 133	31,9 %	74 264 632	25,6 %
Formation et perfectionnement des enseignants	19 123 164	10,8 %	3 847 414	3,4 %	22 970 578	7,9 %
Appui aux étudiants	5 994 581	3,4 %	1 640 239	1,4 %	7 634 820	2,6 %
Autres catégories de dépenses	7 075 901	4,0 %	697 833	0,6 %	7 773 734	2,7 %
Total partiel	103 848 015	58,9 %	58 762 765	51,6 %	162 610 780	56,1 %
STRATÉGIES ADDITIONNELLES - LANGUE DE LA MINORITÉ						
Promotion de l'accès et intégration	11 473 565	6,5 %	11 943 183	4,0 %	23 416 748	7,4 %
Qualité des programmes et enrichissement culturel du milieu scolaire	35 675 757	20,2 %	43 837 719	12,3 %	79 513 476	23,5 %
Personnel enseignant et services d'appui à l'enseignement	4 032 716	2,3 %	2 989 011	1,4 %	7 021 727	2,1 %
Amélioration de l'accès à des études postsecondaires	15 304 261	8,7 %	25 311 062	7,2 %	40 615 323	11,9 %
Promotion de la recherche sur l'enseignement en milieu minoritaire et la diffusion du savoir	1 062 926	0,6 %	771 926	0,2 %	1 834 852	0,5 %
Total partiel	67 549 225	38,3 %	84 852 901	23,3 %	152 402 126	44,9 %
STRATÉGIES ADDITIONNELLES - LANGUE SECONDE						
Amélioration des programmes de langue seconde de base			13 437 364	11,8 %	13 437 364	4,6 %
Relance des programmes d'immersion			7 439 453	6,5 %	7 439 453	2,6 %
Recrutement et formation des enseignants			1 277 164	1,1 %	1 277 164	0,4 %
Poursuite des apprentissages au postsecondaire			7 054 425	6,2 %	7 054 425	2,4 %
Promotion de la recherche sur l'enseignement du français et de l'anglais langue seconde			958 956	0,8 %	958 956	0,3 %
Total partiel			30 167 362	26,5 %	30 167 362	10,4 %
Total partiel - Collaboration intergouvernementale	171 397 240	97,2 %	88 930 127	78,1 %	260 327 367	89,7 %
PROGRAMMES NATIONAUX						
Explore et Destination Clic (bourses)	890 173	0,5 %	16 913 284	14,9 %	17 803 457	6,1 %
Odyssée et Accent (moniteurs)	2 596 597	1,5 %	7 301 732	6,4 %	9 898 329	3,4 %
COLLABORATION AVEC LE SECTEUR NON GOUVERNEMENTAL						
Appui à l'enseignement	1 395 521	0,8 %	686 506	0,6 %	2 082 027	0,7 %
TOTAL GLOBAL	176 279 531		113 831 649		290 111 180	90 %
					656 145 322	

Annexe 4 :

Effectifs des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité

Année	Effectifs	Classes
Terre-Neuve-et-Labrador		
1970-1971	185	M à 12
2004-2005	193	M à 12
2005-2006	203	M à 12
2006-2007	222	M à 12
Île-du-Prince-Édouard		
1970-1971	796	M à 12
2004-2005	673	1 à 12
2005-2006	697	1 à 12
2006-2007	705	1 à 12
Nouvelle-Écosse		
1970-1971	7 388	M à 12
2004-2005	4 118	p à 12
2005-2006	4 151	p à 12
2006-2007	4 120	p à 12
Nouveau-Brunswick		
1970-1971	60 679	M à 12
2004-2005	34 326	M à 12
2005-2006	33 409	M à 12
2006-2007	32 318	M à 12
Québec		
1970-1971	248 855	M à 11
2004-2005	107 742	M à 11
2005-2006	106 394	M à 11
2006-2007	104 146	M à 11
Ontario		
1970-1971	111 455	M à 12
2004-2005	89 159	M à 13
2005-2006	89 406	M à 13
2006-2007	89 689	M à 13
Manitoba		
1970-1971	10 405	M à 12
2004-2005	5 130	M à 12
2005-2006	5 152	M à 12
2006-2007	5 253	M à 12
Saskatchewan		
1970-1971	765	M à 12
2003-2004	1 060	M à 12
2004-2005	1 054	M à 12
2005-2006	1 124	M à 12

Année	Effectifs	Classes
Alberta		
1983-1984	1 076	M à 12
2004-2005	3 871	M à 12
2005-2006	4 138	M à 12
2006-2007	4 737	M à 12
Colombie-Britannique		
1979-1980	213	M à 12
2004-2005	3 455	M à 12
2005-2006	3 632	M à 12
2006-2007	3 816	M à 12
Yukon		
1984-1985	30	M à 8
2004-2005	116	M à 12
2005-2006	110	M à 12
2006-2007	147	M à 12
Territoires du Nord-Ouest		
1990-1991	63	M à 11
2004-2005	137	M à 11
2005-2006	143	M à 11
2006-2007	163	M à 11
Nunavut		
2002-2003	40	M à 12
2004-2005	47	M à 12
2005-2006	44	M à 12
2006-2007	48	M à 12

Canada total		
1970-1971	440 528	-
2004-2005	250 021	-
2005-2006	248 603	-
2006-2007	246 496	-
Total – Écoles de langue française en situation minoritaire		
1970-1971	191 673	-
2004-2005	142 279	-
2005-2006	142 209	-
2006-2007	142 350	-

Effectifs dans les programmes d'enseignement de langue seconde dans les écoles du système d'éducation de la majorité

Année	Population totale au sein des écoles de la majorité	Langue seconde		Immersion française	
		Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador					
1976-1977	157 686	67 252	42,6 %	56	< 0,1 %
2004-2005	79 503	48 394	60,9 %	6 477	8,1 %
2005-2006	76 827	47 274	61,5 %	6 823	8,9 %
2006-2007	74 304	44 639	60,1 %	7 222	9,7 %
Île-du-Prince-Édouard					
1976-1977	27 903	16 507	59,2 %	304	1,1 %
2004-2005	22 393	13 866	61,9 %	3 923	17,5 %
2005-2006	21 948	13 624	62,1 %	4 164	19,0 %
2006-2007	21 365	12 975	60,7 %	4 108	19,2 %
Nouvelle-Écosse					
1976-1977	201 279	87 450	43,4 %	46	< 0,1 %
2004-2005	145 044	78 178	53,9 %	14 181	9,8 %
2005-2006	141 966	75 340	53,1 %	14 341	10,1 %
2006-2007	138 295	72 873	52,7 %	14 625	10,6 %

Année	Population totale au sein des écoles de la majorité	Langue seconde		Immersion française	
		Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
Nouveau-Brunswick					
1976-1977	163 385	73 430	44,9 %	2 504	1,5 %
2004-2005	117 145	66 889	57,1 %	21 868	18,7 %
2005-2006	114 820	66 212	57,7 %	21 526	18,7 %
2006-2007	112 013	64 722	57,8 %	21 285	19,0 %
Étudiants du système d'éducation de langue française qui apprennent l'anglais langue seconde					
1995-1996	135 054	30 300	22,4 %		
2001-2002	122 792	23 280	19,0 %		
2002-2003	120 600	23 217	19,3 %		
2003-2004	118 869	21 995	18,5 %		
Québec					
1970-1971	1 588 788	855 330	53,8 %		
2004-2005	972 021	647 778	66,6 %		
2005-2006	957 697	641 950	67,0 %		
2006-2007	940 533	759 257	80,7 %		
Étudiants en immersion française					
1988-1989	1 035 152	26 228	2,5 %	26 228	2,5 %
2001-2002	1 002 973	43 941	4,4 %	43 941	4,4 %
2002-2003	995 051	44 431	4,5 %	44 431	4,5 %
2003-2004	983 766	44 684	4,5 %	44 684	4,5 %

Année	Population totale au sein des écoles de la majorité	Langue seconde		Immersion française	
		Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
Ontario					
1976-1977	1 973 140	852 184	43,2 %	12 363	0,6 %
2004-2005	2 123 904	1 003 180	47,2 %	150 477	7,1 %
2005-2006	2 118 544	993 722	46,9 %	152 723	7,2 %
2006-2007	2 104 105	975 628	46,4 %	154 577	7,3 %
Manitoba					
1976-1977	225 698	86 311	38,2 %	1 290	0,6 %
2004-2005	184 352	87 021	47,2 %	17 429	9,5 %
2005-2006	182 371	87 243	47,8 %	17 604	9,7 %
2006-2007	180 043	85 436	47,5 %	17 871	9,9 %
Saskatchewan					
1976-1977	219 191	57 023	26,0 %	338	0,2 %
2004-2005	174 423	68 464	39,3 %	8 650	5,0 %
2005-2006	172 705	74 988	43,4 %	8 472	4,9 %
2006-2007	163 311	65 016	39,8 %	8 858	5,4 %
Alberta					
1976-1977	441 070	131 274	29,8 %	5 329	1,2 %
2004-2005	550 983	140 910	25,6 %	29 414	5,3 %
2005-2006	551 740	149 098	27,0 %	30 452	5,5 %
2006-2007	560 563	162 859	29,1 %	31 317	5,6 %
Colombie-Britannique					
1976-1977	536 237	153 851	28,7 %	862	0,2 %
2004-2005	581 324	258 380	44,4 %	35 519	6,1 %
2005-2006	575 089	253 724	44,1 %	38 002	6,6 %
2006-2007	564 832	249 851	44,2 %	39 509	7,0 %
Yukon					
1983-1984	4 548	2 130	46,8 %	171	3,8 %
2004-2005	5 459	410	7,5 %	410	7,5 %
2005-2006	5 335	444	8,3 %	444	8,3 %
2006-2007	5 227	462	8,8 %	462	8,8 %
Territoires du Nord-Ouest					
1983-1984	12 901	3 500	27,1 %	151	1,2 %
2004-2005	9 607	3 025	31,5 %	622	6,5 %
2005-2006	9 571	2 614	27,3 %	646	6,7 %
2006-2007	9 332	2 889	31,0 %	630	6,8 %
Nunavut					
1999-2000	9 584	-	n.d.	-	n.d.
2004-2005	9 354	-	n.d.	-	n.d.
2005-2006	9 062	-	n.d.	-	n.d.
2006-2007	9 065	-	n.d.	-	n.d.

Effectifs dans les programmes d'enseignement de langue seconde dans les écoles du système d'éducation de la majorité

Année	Population totale au sein des écoles de la majorité	Langue seconde		Immersion française	
		Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
Total — Canada					
Étudiants en français langue seconde et étudiants en anglais langue seconde dans les systèmes de la majorité					
1975-1976	5 354 281	2 252 995	42,1 %	5 292	0,1 %
2004-2005	4 975 512	2 416 495	48,6 %	288 970	5,8 %
2005-2006	4 937 675	2 406 233	48,7 %	295 197	6,0 %
2006-2007	4 882 988	2 496 607	51,1 %	300 464	6,2 %
Étudiants de langue anglaise dans les systèmes de la majorité qui apprennent le français comme langue seconde (Canada moins le Québec)					
1975-1976	3 979 372	1 501 756	37,7 %	5 292	0,1 %
2004-2005	4 003 491	1 768 717	44,2 %	288 970	7,2 %
2005-2006	3 979 978	1 764 283	44,3 %	295 197	7,4 %
2006-2007	3 942 455	1 737 350	44,1 %	300 464	7,6 %
Étudiants du système d'éducation de langue française qui apprennent l'anglais langue seconde au Québec					
1975-1976	1 374 909	751 239	54,6 %	n.a.	
2004-2005	972 021	647 778	66,6 %	n.a.	
2005-2006	957 697	641 950	67,0 %	n.a.	
2006-2007	940 533	759 257	80,7 %	n.a.	

M = maternelle
P = primaire
p = préliminaire
r = révisé

e = estimations de Statistique Canada
ALS = Anglais langue seconde
FLS = Français langue seconde
n.d. = non disponibles

Notes :

1. Les données pour les provinces suivantes sont exclues des tableaux pour 1970-1971 : Alberta, car aucune donnée n'était disponible, Colombie-Britannique, Yukon et Territoires du Nord-Ouest, car il n'y avait aucune école dans la langue de la minorité en 1970-1971. Pour chacune de ces juridictions, l'année la plus récente pour laquelle les données sont disponibles est présentée dans tous les tableaux afin de déterminer l'année de référence.
2. Les données de la langue seconde présentent les inscriptions dans les systèmes de la majorité, (français au Québec et anglais à l'extérieur du Québec). Pour tous les effectifs de langue seconde, les inscriptions en immersion française sont comprises dans les totaux et sont présentées séparément. Les étudiants d'immersion française dans les écoles de langue anglaise au Québec ne sont pas inclus dans les totaux des inscriptions de langue seconde. Les données des effectifs de langue seconde pour le système de la minorité de langue française au Nouveau-Brunswick n'étaient pas disponibles.
3. Le total des effectifs de langue seconde de 1975-1976 ne comprend pas les inscriptions au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest pour lesquels les données n'étaient pas disponibles.

Source : Le Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada

Annexe 5 :

Programmes d'appui aux langues officielles Résultats visés et volets de programme

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE	MISE EN VALEUR DES LANGUES OFFICIELLES
Objectif : Favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et appuyer leur développement	Objectif : Promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.
RÉSULTATS VISÉS	RÉSULTATS VISÉS
<p>À moyen terme</p> <ul style="list-style-type: none">• Les membres des communautés minoritaires :<ul style="list-style-type: none">– ont un accès accru à une éducation de qualité dans leur langue, dans leur milieu;– ont un accès accru à des programmes et services offerts, dans leur langue, par les ministères et organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les municipalités;– améliorent leur capacité à vivre dans leur propre langue, à participer à la société canadienne et à assurer leur développement à long terme.• Les multiples partenaires travaillant au développement et à l'épanouissement des communautés se concertent et collaborent davantage afin de mieux cibler leurs interventions pour appuyer le développement des communautés minoritaires de langue officielle. <p>À long terme</p> <ul style="list-style-type: none">• La pérennité des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada.• Les Canadiens et les Canadiennes ont conscience de leur identité canadienne.• Le renforcement de la cohésion sociale au Canada.	<p>À moyen terme</p> <ul style="list-style-type: none">• Une proportion accrue de Canadiens et Canadiennes :<ul style="list-style-type: none">– ont une connaissance pratique des deux langues officielles;– ont une meilleure compréhension et appréciation des bénéfices de la dualité linguistique;– acceptent les droits des minorités de langue officielle et favorisent leur participation à la société canadienne.• Les ministères et organismes fédéraux, sensibilisés à leurs responsabilités en matière de dualité linguistique, accroissent leurs interventions dans ce domaine.• De nombreux partenaires qui appuient le renforcement de la dualité linguistique et de la langue française se concertent et collaborent pour mieux cibler leurs interventions. <p>À long terme</p> <ul style="list-style-type: none">• La reconnaissance du Canada comme pays officiellement bilingue.• La reconnaissance et l'appui de l'ensemble des Canadiens envers la dualité linguistique.• Les Canadiens ont conscience de leur identité canadienne• Le renforcement de la cohésion sociale au Canada.
DEUX VOLETS DE PROGRAMME	DEUX VOLETS DE PROGRAMME
<p><i>Vie communautaire</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Collaboration avec le secteur communautaire• Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité• Fonds stratégique• Fonds de développement culturel• Jeunesse Canada au travail <p><i>Éducation dans la langue de la minorité</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Collaboration intergouvernementale• Collaboration avec le secteur non gouvernemental	<p><i>Promotion de la dualité linguistique</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Appréciation et rapprochement<ul style="list-style-type: none">– Collaboration en matière de promotion– Appui à l'innovation• Capacité bilingue<ul style="list-style-type: none">– Appui à l'interprétation et à la traduction– Appui à l'innovation <p><i>Apprentissage de la langue seconde</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Collaboration intergouvernementale• Collaboration avec le secteur non gouvernemental• Jeunesse Canada au travail
AUTRES INTERVENTIONS	
<ul style="list-style-type: none">• Coordination de l'engagement fédéral• Recherche• Gestion des programmes	